

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 1ier octobre 2018

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce deuxième jour du mois d'octobre deux mille dix-huit, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) :
Madame Donatha Lajoie, Conseillère
Madame Danye Simard, Conseillère
Monsieur Antoine Boutet-Berthiaume, Conseiller
Madame Isabelle Vézina, Conseillère
Monsieur Gaston Turcotte, Conseiller
Monsieur Raphaël Girard, Conseiller

Absente (s) :

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Alexandre Girard, il a été adopté ce qui suit :

1 – MOMENT DE RÉFLEXION

M. Alexandre Girard, Maire, invite l'assemblée à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de six (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

Séance régulière du 1ier octobre 2018 à 19h15

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2018;
5. Renouvellement du programme d'aide financière pour la formation des pompiers;
6. Adoption du règlement #228-72 pour modifier le règlement #228-60 sur le code d'éthique des employés de la municipalité;
7. Adoption du règlement #228-71 sur la gestion contractuelle;
8. Demande de commandite pour le souper annuel du club de pétanque « Les boules d'argent »;
9. Achat de bonbons pour l'Halloween;
10. Quote-part de la municipalité pour le supplément loyer SHQ 2017 de la résidence Lanoyée;
11. Renouvellement de l'adhésion au Regroupement de parents et ami(e)s de la personne atteinte de maladie mentale (La Marée) pour l'année 2018-2019;
12. Renouvellement de la carte de membre corporatif CIHO-FM pour l'année 2018-2019;

13. Invitation au 16^e souper de la corporation Le saumon Rivière Malbaie;
14. Autorisation d'un budget pour la soirée du citoyen;
15. Abrogation de la résolution 2018-09-4041 concernant le renouvellement de l'entente des pompiers;
16. Prolongation de l'horaire estivale pour les employés;
17. Rencontre de la Table de concertation agricole de la MRC de Charlevoix-Est;
18. Embauche d'un agronome pour le dossier de protection des puits d'eau potable;
19. Achat d'abrasif pour la saison hivernale;
20. Varia;
 - A) Décompte progressif #2 concernant les travaux aux bassins d'eaux usées;
 - B) Demande de commandite pour accueillir 2 chorales à l'église de Notre-Dame-des-Monts;
21. Comptes à ratifier de septembre 2018;
22. Comptes à payer de septembre 2018;
23. Salaires du mois de septembre 2018;
24. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
25. Période de questions allouée aux contribuables;
26. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2018-10-4051

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danyé Simard et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire, de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant et d'accepter d'ajouter le point suivant au varia soit une demande de commandite pour accueillir 2 chorales à l'église de Notre-Dame-des-Monts.

4 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2018

RÉSOLUTION 2018-10-4052

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antoine Boutet-Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 10 septembre 2018 soit, par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce Conseil.

5 – RENOUELEMENT DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES POMPIERS

RÉSOLUTION 2018-10-4053

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts prévoit la formation de pompiers pour le programme Pompiers 1 et/ou de pompiers pour le programme Pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Charlevoix-Est en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Charlevoix-Est. La municipalité autorise la directrice générale à signer tous les documents relatifs à cette demande.

6 – ADOPTION DU RÈGLEMENT #228-72 POUR REMPLACER LE RÈGLEMENT #228-60 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ

RÉSOLUTION 2018-10-4054

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ADOPTER le règlement #228-72 pour remplacer le règlement #228-60 sur le code d'éthique des employés de la municipalité.

7 – ADOPTION DU RÈGLEMENT #228-71 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

RÉSOLUTION 2018-10-4055

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ADOPTER le règlement #228-71 sur la gestion contractuelle.

8 – DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE SOUPER ANNUEL DU CLUB DE PÉTANQUE « LES BOULES D'ARGENT »

RÉSOLUTION 2018-10-4056

CONSIDÉRANT une demande de commandite pour le souper annuel du club de pétanque qui aura lieu le 3 novembre 2018 à la salle de l'âge d'or de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

DE FAIRE un don de 50\$ pour le souper annuel et d'autoriser le paiement.

9 – ACHAT DE BONBONS POUR L’HALLOWEEN

RÉSOLUTION 2018-10-4057

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’autoriser le lieutenant de la brigade incendie M. Tobie Jean à faire l’achat de friandises pour un montant de 50,00\$ dans le cadre de l’Halloween. La distribution des bonbons par les pompiers devra se faire bénévolement et d’autoriser le paiement.

10 – QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE SUPPLÉMENT LOYER SHQ 2017 DE LA RÉSIDENCE LANOYÉE

RÉSOLUTION 2018-10-4058

CONSIDÉRANT que la municipalité verse une aide financière à la résidence Lanoyée équivalent à 10% du supplément loyer SHQ reçu en 2017;

CONSIDÉRANT que ce montant correspond à 1536\$ pour l’année se terminant le 31 décembre 2017;

Il est proposé par le conseiller Antoine Boutet-Berthiaume et résolu à l’unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

DE PAYER un montant de 1 536\$ à la résidence Lanoyée équivalent à 10% du supplément au loyer reçu en 2017 et d’autoriser le paiement.

11 – RENOUELEMENT DE L’ADHÉSION AU REGROUPEMENT DE PARENTS ET AMI(E)S DE LA PERSONNE ATTEINTE DE MALADIE MENTALE (LA MARÉE) POUR L’ANNÉE 2018-2019

RÉSOLUTION 2018-10-4059

CONSIDÉRANT un coût de 25\$ pour être membre corporatif de cet organisme pour l’année 2018-2019;

CONSIDÉRANT qu’en étant membre de cet organisme, il est possible d’avoir accès à de la documentation et de participer à des rencontres;

CONSIDÉRANT qu’une personne sur cinq aura un problème de santé mentale au cours de sa vie et que la santé est une responsabilité conjointe et solidaire;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l’unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

DE FAIRE un don de 40\$ à l’organisme La Marée afin d’être membre corporatif pour l’année 2018-2019 et d’autoriser le paiement.

12 – RENOUELEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE CORPORATIF CIHO-FM POUR L’ANNÉE 2018-2019

RÉSOLUTION 2018-10-4060

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de carte de membre CIHO-FM pour l’année 2018-2019;

CONSIDÉRANT que l’adhésion offre une opportunité d’avoir accès à une banque de 15 occasions de 30 secondes publicitaires afin de faire la promotion de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

D'ACHETER une carte de membre corporative de CIHO-FM Charlevoix au coût de 250,00\$ taxes incluses pour l'année 2018-2019 et d'autoriser le paiement.

13 – INVITATION AU 16^E SOUPER DE LA CORPORATION LE SAUMON DE LA RIVIÈRE MALBAIE

RÉSOLUTION 2018-10-4061

CONSIDÉRANT une invitation au 16^e souper bénéfique de la corporation Le Saumon de la Rivière-Malbaie qui se tiendra le samedi 17 novembre prochain au Club de Curling Nairn de Clermont;

Il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

DE REFUSER la demande par manque de disponibilité des élus. Le conseiller Antoine Boutet Berthiaume sera déjà présent à ce souper et il représentera la municipalité.

14 – AUTORISATION D'UN BUDGET POUR LA SOIRÉE DU CITOYEN

RÉSOLUTION 2018-10-4062

CONSIDÉRANT que la maison des jeunes Esper-Ados prépare une soirée sur la thématique de l'Haloween;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite organisé une journée du citoyen sur ce thème;

CONSIDÉRANT la possibilité de joindre la démarche débutée par les intervenantes de la maison des jeunes;

CONSIDÉRANT qu'un budget ne dépassant pas 1 500\$ permettrait la tenue de cette activité;

Il est proposé par le conseiller Antoine Boutet-Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

D'AUTORISER un budget maximum de 1500\$ à même le surplus accumulé au 31 décembre 2017 pour l'organisation d'une soirée du citoyen sur le thème de l'Haloween en collaboration avec les intervenantes de la maison des jeunes Esper-Ados. Cette activité se tiendra le 26 octobre 2018.

15 – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2018-09-4041 CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DES POMPIERS

RÉSOLUTION 2018-10-4063

CONSIDÉRANT des informations non connues au moment de l'adoption de la résolution 2018-09-4041 lors de la séance du mois de septembre 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts souhaite obtenir une rencontre avec la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs afin de clarifier certains points de l'entente des pompiers;

Il est proposé par la conseillère Danyé Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

D'ABROGER la résolution 2018-09-4041 et de demander une rencontre avec la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs afin de clarifier certains points de l'entente des pompiers.

16 – PROLONGATION DE L'HORAIRE ESTIVALE POUR LES EMPLOYÉS

RÉSOLUTION 2018-10-4064

CONSIDÉRANT une demande des employés de la municipalité pour prolonger l'horaire d'été au-delà de la période prévue à la convention collective soit le dernier vendredi du mois d'octobre;

Il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

DE REFUSER la demande des employés. Les employés seront assujettis à l'horaire de travail normal soit de 8h00 à 17h00 à compter du lundi 29 octobre 2018 tel que prévu à la convention collective.

17 – RENCONTRE DE LA TABLE DE CONCERTATION AGRICOLE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

RÉSOLUTION 2018-10-4065

CONSIDÉRANT qu'une rencontre de la Table de concertation agricole de la MRC de Charlevoix-Est aura lieu le 10 octobre 2018 de 13h30 à 15h30 à la salle du conseil de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir des informations utiles pour certains dossiers de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

DE MANDATER le conseiller M. Raphaël Girard pour assister à cette rencontre.

18 – EMBAUCHE D'UN AGRONOME POUR LE DOSSIER DE PROTECTION DES PUIXS D'EAU POTABLE

RÉSOLUTION 2018-10-4066

CONSIDÉRANT des pertes de production subies par M. Henri Aimé pour sa bleuetière et plus particulièrement pour une parcelle située juste à côté des installations d'eau potable de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;

CONSIDÉRANT l'existence d'un programme de dédommagement pour compenser les pertes du producteur;

CONSIDÉRANT que l'analyse de ce dossier devrait être faite par une personne neutre;

Il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

DE MANDATER la directrice générale Mme Marcelle Pedneault pour communiquer avec la liste des agronomes, de s'assurer que les frais de l'étude soient payés par le programme de dédommagement, de prendre entente avec un agronome intéressé à ce dossier suite à une offre de service de sa part et de signer une entente avec lui si les conditions du paiement sont assurées par le programme de compensation.

19 – ACHAT D’ABRASIF POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

RÉSOLUTION 2018-10-4067

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts a besoin d’abrasif (calcium et sel) pour assurer la sécurité des chemins et des stationnements de la municipalité pour la saison hivernale;

CONSIDÉRANT que l’entrepreneur responsable du déneigement procédera à l’achat d’une quantité approximative de 28 tonnes d’abrasif;

Considérant un coût estimé à 3 300,00\$ taxes incluses pour ces 28 tonnes d’abrasif;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’AUTORISER l’achat d’une quantité approximative de 28 tonnes d’abrasif de Transport N.F. St-Gelais Inc. pour un montant estimé de 3 300,00\$ taxes incluses qui servira pour la saison hivernale et d’autoriser le paiement.

20 - VARIA

A) DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #2 CONCERNANT LES TRAVAUX AUX BASSINS D’EAUX USÉES

RÉSOLUTION 2018-10-4068

CONSIDÉRANT le décompte progressif #2 concernant le regard RT-5, le regard de la rue Notre-Dame et le remplacement de la conduite de vidange du bassin #2 préparé par Groupe-Conseil Arpo au montant de 97 743,82\$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que la compagnie Construction St-Gelais a obtenu le contrat et que le décompte concerne les travaux effectués jusqu’au 17 septembre 2018;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antoine Boutet-Berthiaume et résolu à l’unanimité des Conseillers et des conseillères présents :

DE PAYER un montant de 97 743,82\$ incluant les taxes à Construction St-Gelais correspondant au décompte progressif #2 et d’autoriser le paiement qui sera financé à même les revenus de la TECQ.

B) DEMANDE DE COMMANDITE POUR ACCUEILLIR 2 CHORALES À L’ÉGLISE DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

RÉSOLUTION 2018-10-4069

CONSIDÉRANT un spectacle de l’ensemble vocal de Charlevoix qui sera jumelée avec une chorale d’Avrillée en France;

CONSIDÉRANT que ce spectacle aura lieu le 12 octobre prochain;

CONSIDÉRANT une demande de Mme Pierrette Harvey pour l’église de Notre-Dame-des-Monts pour payer certaines dépenses d’accueil de ces 2 chorales;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l’unanimité des Conseillers et des conseillères présents :

DE DONNER un montant de 50\$ qui servira à défrayer une partie des dépenses liées à l’accueil des 2 chorales et d’autoriser le paiement.

21 – COMPTES À RATIFIER DE SEPTEMBRE 2018

RÉSOLUTION 2018-10-4070

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	20 288,61\$
Eau potable :	<u>680,74\$</u>
TOTAL :	20 969,35\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 2173-2179-2180-2181-2182-2183-2189-2190.

22 – COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2018

RÉSOLUTION 2018-10-4071

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de septembre 2018 :

Fonds d'administration :	159 164,83\$
Eau potable :	<u>1 069,99\$</u>
TOTAL :	160 234,82\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Antoine Boutet-Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2018 au montant de \$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 160 234,82\$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

23 – SALAIRES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2018

RÉSOLUTION 2018-10-4072

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de septembre 2018 au montant de 12 293,09\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de septembre 2018 au montant de 12 293,09\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 2171-2172-2175-2176-2184-2185-2186-2187-2188.

24 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

25 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

26 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2018-10-4073

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 56 minutes.

Alexandre Girard
Maire

Marcelle Pedneault
Directrice générale

Le présent procès-verbal est sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du code municipal du Québec, à l'approbation prévue à la séance du conseil municipal du 5 novembre 2018.

En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto. Le maire déclare de plus que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement par ce dernier au sens des dispositions de l'article 142 alinéa 2 du code municipal du Québec.